

Liberté Égalité Fraternité

IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2022 AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2023

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

Retrouvez cet avis sur impots.gouv.fr Pour vos démarches, pas besoin d'original: il suffit de fournir une photocopie, vérifiable sur impots.gouv.fr/verifavis



2D-DOC

BOUCHON QUENTIN 131 B AV GENERAL LECLERC 38950 SAINT-MARTIN-LE-VINOUX

Vos références

Numéro fiscal (C): 3009459491108

Référence du document : 23 B4 8684829 79 Adresse d'imposition au 01/01/2023 : 131 B AV GENERAL LECLERC 38950 SAINT-MARTIN-LE-VINOUX

Numéro FIP 380 44 19 2183798789 3 Numéro d'ordre : Date d'établissement : 21/04/2023

Vos contacts

Par messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone au 0 809 401 401 *

du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place

auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique

« Contact »)

(service gratuit + coût de l'appel)

Somme	quii	vous	reste a	ı payer

0,00€

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2022.

Revenu fiscal de référence : 11 862 Nombre de parts : 1.5

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots gouv.fr.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3° année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu

Date de téléchargement : 05/06/2023

Détail des revenus Salaires				Déclar. 1 13180		Tota
Déduction 10% ou frais réels Salaires, pensions, rentes nets				1318		11862
				11002		
Revenu brut global						11862
Revenu imposable						11862
Impôt sur les revenus soumis au	barème ¹⁴					C
Montant net de votre imposition						(
IMPOT NET						
Total de l'impôt sur le revenu net						(
CALCUL DU SOLDE DE VOTRI	E IMPOT POUR 2	 022 :				
IMPOT SUR LE REVENU						
Impôt sur le revenu 2022 dû 53:						C
Au vu des éléments que vous av vous n'êtes pas imposable à l'imp						
INFORMATIONS COMPLEMEN Revenu fiscal de référence ²⁵ PLAFOND EPARGNE RETRAIT Le plafond disponible pour la déc cotisations versées en 2023, pou	E duction des					11862
déclaration des revenus à sousci		:			Dáolas 4	Enfant/4
Plafond total de 2021					Déclar. 1 8228	Enfant(1)
Plafond non utilisé pour les rever					0	0
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021					+ 4114 + 4114	+ (
Plafond calculé sur les revenus c					+ 4114	+ 4114
Plafond pour les cotisations vers	ées en 2023				= 12342	= 4114
	DENCE EXCLUSIVE	RÉSIDENCE	ALTERNÉE			
TALON						

C 1 1.5